

Solidarité : bien vous accompagner



Retrouvez toutes les aides proposées
par la Ville d'Orvault sur orvault.fr
9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 Orvault
T. 02 51 78 31 00

sennse • 1079



Les Apéros
Citoyens



Afin d'aller vers celles et ceux qui en ont besoin, les accompagner et leur apporter l'aide la plus adaptée, la Ville a mis en place deux pôles de proximité au Nord et au Sud de la commune.



France
services

**ESPACE FRANCE SERVICES
DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2022**

Accès aux droits et accompagnement numérique

Dans un seul lieu, l'Espace France Services permet aux habitants d'Orvault et des communes environnantes de bénéficier d'un accompagnement au numérique et d'accéder aux principaux organismes de services publics : ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, Assurance maladie, CAF, MSA, La Poste et d'autres partenaires.

**Pôle solidarité Sud
à Plaisance,
4 avenue de l'Ille
02 51 78 32 00**

Lundi : 13h30/17h30
Mardi : 10h30/12h30 et 13h30/17h30
Mercredi : 8h30/12h
Jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h30
Vendredi : 8h30/12h



LA VILLE PEUT VOUS ACCOMPAGNER

- Aides financières
- Aide alimentaire
- Titres de transport gratuits Aléop
- Tarification solidaire Tan
- Mutuelles solidaires
- Téléassistance
- Domiciliation
- Aide au portage à domicile
- Soins infirmiers à domicile
- Aides légales
- Permanences administratives et sociales
- Permanences avec les partenaires de la Ville
- Permanences emploi
- Centre local d'information et de coordination (CLIC)



DÉSORMAIS DEUX PÔLES POUR PLUS DE PROXIMITÉ

PÔLE SOLIDARITÉ NORD

**Le Bourg (Hôtel de Ville/CCAS),
9 rue Marcel-Deniau
02 51 78 32 00**

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :
8h30/12h30 et 13h30/17h30
Mardi : 10h/12h30 et 13h30/17h30

PÔLE SOLIDARITÉ SUD

**Plaisance,
4 avenue de l'Ille
02 51 78 32 00**

Lundi : 13h30/17h30
Mardi : 10h30/12h30 et 13h30/17h30
Mercredi : 8h30/12h
Jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h30
Vendredi : 8h30/12h



« Nous souhaitons
répondre le
plus efficacement
possible au besoin
d'accompagnement
des publics pour
limiter le non recours
aux droits. Pour cela
nous voulons faciliter
et simplifier l'accès
à ces services plutôt
que de multiplier les
réponses apportées.



VALÉRIE DREYFUS,
adjointe déléguée à
la cohésion sociale